



**COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES
AUX ÉLÈVES HANDICAPÉS ET EN DIFFICULTÉ
D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE**

DATE : Mercredi, le 4 février 2004

LIEU : Commission scolaire
2072, Gignac

HEURE : 19 h à 21 h 30

SALLE : Shawinigan
St-Maurice

P R O C È S - V E R B A L

1. Bienvenue et présences

Bienvenue et présentation des personnes qui se voient pour la première fois.

2. Lecture et acceptation de l'ordre du jour

Proposé par Mario Paquin et appuyé par Christine Leblanc.

**3. Lecture, suivi et acceptation du procès-verbal du 03-12-03 et
ajournement 14-01-04**

Proposé par Nicole Vaillancourt et appuyé par Alain Gervais.

4. Questions du public

Aucun public.

5. Rapport du représentant au comité de parents

Monsieur Alain Gervais nous fait un compte rendu de la dernière réunion du comité de parents.

- Madame la présidente du comité de parents fait une consultation auprès d'une autre commission scolaire. Elle consulte le comité EHDAA de celle-ci pour savoir si les membres du personnel enseignant et professionnel sont présents au comité. Elle aura une discussion sur ce point également avec M. Hogue. À suivre.
- Fascicule sur le EHDAA : il a été commandé. À venir.
- Présence des représentants de la Sûreté du Québec : deux policiers sont venus expliquer les interventions faites en milieu scolaire.
- Monsieur Gervais nous informe d'un nouveau document qu'il a reçu au comité de parents et qui serait intéressant d'avoir en tant que membre du comité EHDAA. Une résolution est donc apportée.

Il est **proposé** par Madame Nicole Vaillancourt et **appuyé** par Madame Christine Leblanc et adopté à l'unanimité de faire une demande du document qui est le résumé de la Loi sur l'instruction publique réalisé par Monsieur Serge Carpentier. Cette demande se fera au secrétariat général de la C.S.É.

6. L'intégration des élèves ehdaa

Un tour de table est suggéré sur notre vision de l'intégration.

Un parent exprime son opinion en disant que l'intégration n'est pas seulement de mettre les enfants qui ont des différences en classe régulière et de eux s'adapter à l'environnement, mais bien que les professionnels et l'environnement soient adaptés aux élèves qui vivent des différences tel serait le monde idéal comme il a été mentionné au colloque sur l'intégration scolaire.

Une direction d'école partage avec nous le fonctionnement de l'intégration vécue à l'école St-Jacques ainsi qu'à l'école Immaculée-Conception.

Un parent nous explique sa vision de l'intégration à partir de son enfant. Il est conscient des capacités de son enfant et pour lui, l'intégration signifie beaucoup plus l'acceptation des autres envers son enfant et ses différences.

Des explications sont données sur le passage du primaire au secondaire suite au questionnement d'un parent; les différentes structures du secondaire pour les élèves EHDAA sont présentées :

- cheminement particulier temporaire : pour les élèves qui ont une chance de retourner au régulier;
- cheminement particulier continu : destiné aux élèves dont le retard ou le type de handicap sont trop importants pour réussir un secondaire régulier ou professionnel;
- insertion sociale et professionnelle des jeunes : 17-18 ans ou jusqu'à 21 ans s'ils sont handicapés. Temps partagé entre de l'enseignement et des stages. Les milieux de stages sont choisis en fonction des capacités de l'élève. Des ententes existent avec certains organismes et milieux de travail.

7. Les transitions : préscolaire - primaire - secondaire - marché du travail

◆ Avant l'arrivée au préscolaire :

- ✓ si, au moment de l'inscription, les parents informent l'école de services spécifiques, des difficultés ou des handicaps de l'enfant, l'école communique avec les partenaires pour avoir les informations pertinentes pour l'année suivante et questionne l'organisation éventuellement à mettre en place.

◆ Préscolaire - primaire :

- ✓ sauf de rares exceptions, tous les élèves sont scolarisés au préscolaire régulier;
- ✓ une procédure a été mise en place pour les dossiers personnels des élèves afin de clarifier leur cheminement dans les informations à transmettre;
- ✓ pour les élèves ayant des situations particulières spécifiques, la direction d'école prévoit la façon pour transmettre les informations pertinentes aux différents personnels concernés;
- ✓ du perfectionnement est offert et mis en place dans le cas de certaines problématiques (ex. : dysphasie, autisme, ...);
- ✓ la réflexion sur le plan d'intervention et ses orientations permettra également de faciliter son cheminement lors des transitions.

◆ Primaire - secondaire :

- ✓ idem pour les dossiers personnels, le perfectionnement et le plan d'intervention;
- ✓ de plus en plus l'école secondaire et l'école primaire font une rencontre de partage d'informations pour des problématiques spécifiques de certains élèves;
- ✓ une priorité sur la transition primaire - secondaire est inscrite dans la planification stratégique de la commission scolaire;
- ✓ dans le cadre de l'arrivée de la Réforme au secondaire, des réflexions s'amorcent afin de questionner et, éventuellement adapter, le modèle organisationnel du secondaire afin d'augmenter l'intégration des élèves à risques ou handicapés, lorsque leurs besoins et capacités le permettent.

◆ **Secondaire - marché du travail / milieu de vie :**

- ✓ il existe actuellement une entente de partenariat à cet effet entre la Commission scolaire de l'Énergie et le C.S.D.I. pour la clientèle inscrite au C.S.D.I. Cette entente vise le territoire Centre-de-la-Mauricie, Val-Mauricie et rural Maskinongé;
- ✓ des rencontres de réflexion s'amorcent sur le plan régional 04 à compter de mars 2004 pour l'ensemble des clientèles handicapées.

Il est convenu, compte tenu de l'absence de certains membres, que des questions supplémentaires pourront se poser lors de la prochaine rencontre sur cet item de l'ordre du jour.

8. Correspondance

- Procès-verbal du comité de parents.
- Programme Colloque AQÉTA.

Il est **proposé** par Alain Gervais et **appuyé** par Nicole Vaillancourt et adopté à l'unanimité que deux (2) personnes puissent participer au colloque pour chacune une (1) journée. Les frais de repas, transport et coût du colloque sont défrayés par le comité. Les personnes intéressées par le colloque devront aviser Manon Charette et s'il y a plus de deux personnes intéressées, une sélection sera effectuée par Manon Charette en présence de Pierre Larose.

9. Affaires diverses

Aucun point.

10. Prochaine rencontre

Le mercredi, **17 mars 2004** à 19 heures.

11. Levée de l'assemblée

Il est proposé par Nicole Vaillancourt et appuyé par Manon Charette que l'assemblée soit levée. Il est 21 h 20.

Manon Charette
Présidente

/lb